

Bayer Environmental Science



ATTENTION : Retrait d'AMM au 30 mai 2010, délai d'écoulement des stocks à la distribution fixé au 30 novembre 2010, délai d'écoulement des stocks à l'utilisation fixé au 30 mai 2011

Kiros[®] EV

Contient : 20 g/l de bifenthrine
N° d'AMM : 9000321
Concentré soluble (SL)

***Insecticide acaricide
des arbres et arbustes
d'ornement,
des cultures florales,
des rosiers et du gazon.***

***Formulation sélective
des cultures ornementales.***



A Business Group of
Bayer CropScience

Insecticide acaricide des arbres et arbustes d'ornement, des cultures florales, des rosiers et du gazon.

Formulation sélective des cultures ornementales.

Description

Kiros® EV possède de nombreuses homologations sur arbres et arbustes d'ornement, rosiers et autres cultures florales.

Kiros® EV est un insecticide acaricide de la famille des pyréthrinoïdes.

Kiros EV agit surtout par contact et ingestion, à dose faible. Il est doté d'une bonne action de "choc" et sa persistance est de l'ordre de 2 à 3 semaines.

Kiros® EV est recommandé contre les insectes tels que pucerons, tigres du platane, aleurodes (mouches blanches), chenilles processionnaires du pin, cicadelles blanches (*Metcalfa pruinosa*) cochenilles, noctuelles terricoles, acariens (araignées rouges et jaunes) sur rosiers, arbres et arbustes d'ornement ainsi que sur les cultures florales.

Mode d'action

La bifenthrine est un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes, neurotoxique qui agit par contact et ingestion, sur insectes et acariens, à faible dose, avec une forte action de choc.

Homologation

• Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Arbres et arbustes d'ornement :
cochenilles 0,1 l/hl; pucerons 1 l/ha;
acariens 2 l/ha; cicadelles 0,1 l/hl
processionnaires du pin 0,025 l/hl.
Platanes : tigre 0,075 l/hl.

Tilleuls : acariens 0,2 l/hl.

Rosiers : acariens 2 l/ha; pucerons 1 l/ha.

Cultures florales diverses :

noctuelles terricoles 0,5 l/ha ; acariens 2 l/ha ;
aleurodes 2 l/ha ; pucerons 1 l/ha.

Gazons de graminées :

noctuelles terricoles 0,5 l/ha.

• Champ d'activité

Kiros® EV est efficace sur les insectes suivants :

- **Le tigre du platane** (*Corythuca ciliata*) : petit hétéroptère (famille des Tingidés) hivernant sous les rhytidomes (plaques d'écorce) du platane, il se répand dès le débourrement et pullule très rapidement. Larves et adultes piquent la face inférieure des feuilles qui se décolorent par petits points. La pullulation est massive et provoque la chute prématurée des feuilles les plus atteintes. Les insectes peuvent provoquer des

allergies pour la population. Ce parasite affaiblit réellement les platanes qui deviennent plus sensibles aux attaques de champignons.

- **Le vers gris (noctuelle terricole)** : les larves et chenilles sont grises (certaines noires). Elle attaquent durant la nuit les collets, les feuilles et les tiges des graminées et des cultures florales. Elle provoquent des décolorations par plaques, voire même la destruction du gazon ou de la culture. Les vers gris remontent à la surface durant la nuit. Le jour, ils se retrouvent souvent dans les trous laissés par les aérateurs mécaniques dans les gazons. Très appréciés des corbeaux voire même, des sangliers, la présence de vers gris peut être à l'origine des dégâts d'animaux. Les vols adultes sont notables de juin à septembre.

Population tolérable : 5 larves/m².

- **Les cochenilles pulvinaires** (*Eupulvinaria hyfrangeae*) : tilleul, érable, hortensia. Cette cochenille hiverne à l'état larvaire sur l'écorce, à maturité à la fin du printemps la femelle fixe un sac blanc contenant les œufs (2500) à la surface des feuilles.

- **La cochenille du fusain** (*Unaspis euonymi*) : cette cochenille forme des boucliers blancs allongés qui couvrent feuilles et rameaux.



- **Les pucerons des arbres et cultures florales :**

insectes piqueurs, très souvent présents sur les rosiers, les tilleuls, les

massifs de plantes annuelles. Ils véhiculent des viroses et réduisent la floraison. Ils apparaissent très tôt au printemps, les adultes se propagent aisément et produisent plusieurs générations par an.

- **Les aleurodes (mouches blanches)** : insectes piqueurs appelés "mouches blanches", qui pullulent dans les conditions chaudes, en particulier sous serre. La pullulation est rapide et massive, dommageable à la production.

- **Les cicadelles blanches** (*Metcalfa pruinosa*) : insectes piqueurs suceurs leur présence déprécie fortement les végétaux (Magnolia, Pithosporum,, Oliviers)

Kiros® EV est très efficace sur les adultes de l'espèce la plus fréquente : *Trialeurodes vaporarium*, mais son action doit être complétée par un autre produit de type régulateur de croissance des insectes sur Bemisia tabaci.

- **Les acariens (des rosiers, conifères, arbres et fleurs)** : nombreuses espèces : *Oligonychus ununquius* sur conifères, *Eotetranychus* sur tilleul, *Tetranychus urticae* sur rosier.

Kiros® EV agit sur les larves et les adultes (mais pas sur les œufs).

Kiros® EV ne provoque pas de pullulations d'acariens de par son spectre d'action.

- **La chenille processionnaire du pin** : cet insecte hiverne sous forme de chenille dans des nids volumineux et son cycle est annuel. La présence de nids est facilement repérable en hiver à l'extrémité des branches de pin. Les dégâts provoqués par cette chenille défoliatrice peuvent être très importants (jusqu'à la mort de l'arbre) en cas de forte attaque sur jeunes sujets. Sur l'homme, le contact avec les chenilles provoque des irritations de la peau ainsi que des allergies pulmonaires graves. Il est donc important de lutter contre ces infestations de chenilles au moment où elles ont tissé leurs nids d'hiver. A cette époque de l'année (octobre-décembre) suivant le climat et les régions, l'efficacité du traitement est optimale.



• Sélectivité

Kiros® EV a été testé sur les arbres et arbustes d'ornement suivants :

Ageratum, Chrysanthemum persicum, Fuchsia, Hibiscus, Muflier, Pelargonium, Petunia, Rose d'Inde, Souci, Berberis atropurpurea, Betula verucosa, Citrus, Cupressus, Quercus robur, Cotoneaster franchetti, Forsythia spectabilis, Hibiscus syriacus, Homoskoldia, Juniperus, Lantana sellowiana et camara, Ligustrum ovaliflorum, Nerium oleander, Prunus, Pyracantha, Spirea van Houttei, Rosa pfander, Pseudostuga, Thuya plicata.

D'autres espèces pourront être traitées avec **Kiros® EV** après un essai localisé.

Préparation

• Préparation de la bouillie

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Pulvérisateur à dos :

Diluer 0,75 à 2 ml de **Kiros EV** par litre d'eau suivant le parasite à contrôler.

Traitement

• Dose(s) Recommandée(s)

	En pulvérisation Dose en l/ha	En pulvérisation Dose par hl d'eau	En atomisation (avec turbine) Dose par hl d'eau
• Acariens	2 l/ha	0,2 l/hl	0,66 l/hl
• Aleurodes (adultes)	2 l/ha	0,2 l/hl	0,66 l/hl
• Noctuelles terricoles	0,5 l/ha	0,05 l/hl	
• Pucerons	1 l/ha	0,1 l/hl	0,33 l/hl
• Cochenilles du fusain		0,1 l/hl	0,33 l/hl
• Processionnaire du pin		0,025 l/hl	0,0825 l/hl
• Tigre du platane		0,075 l/hl	0,25 l/hl
• Cicadelle blanche		0,1 l/hl	0,33 l/hl

• Conditions de traitement :

Tigre du platane : raisonner la lutte en fonction de la situation et de l'infestation. Les traitements se font sur les platanes situés dans des zones habituellement fréquentées par le public :

- en mars évaluer le niveau d'infestation par comptage des tigres hivernants sous les écorces ; s'il y a plus de 70 tigres/dm² de rhytidome/arbre, effectuer un traitement sur le tronc et les grosses charpentières.

- en saison faire une évaluation de la surface foliaire atteinte ; si la surface infestée est supérieure à 20 %, il faut traiter le feuillage avec les moyens appropriés : turbine sur camion ou nacelle.

Acariens du tilleul : raisonner le traitement sur les espèces de tilleuls sensibles. Dès le mois de juin, prélever 5 rameaux de 5 feuilles par arbre sur 10 arbres par site ; à la loupe, compter les formes mobiles par feuille ; faire ensuite une moyenne par feuille. Si le nombre de formes mobiles est supérieur ou égal à 10, il faut traiter et recommencer les comptages 15 jours plus tard. Si le nombre est inférieur à 10, refaire un comptage 15 jours plus tard.

• Programme de traitement

L'application de **Kiros® EV** dépendra du parasite à contrôler.

Tigre du platane

- traitement raisonné, voir conditions de traitement seuil d'intervention.

- traitement préventif : il est fortement conseillé en fin d'hiver. Pulvériser **Kiros® EV** sur les troncs et charpentières jusqu'à mouiller l'écorce.

- traitement curatif : si possible dès le démarrage de la végétation jusqu'en août.

Les adultes ailés se déplacent d'arbre en arbre ; pour être efficace le traitement doit être réalisé sur tous les arbres d'un même site.

Cochenilles pulvinaires

La pullulation peut être stoppée par 2 traitements à 10 jours d'intervalle en juin, puis en été si les populations n'ont pas été maîtrisées plus tôt.

Cochenilles du fusain

La pullulation peut être stoppée par un traitement vers le 15 juin sur la première génération et un deuxième traitement vers le 15 août contre la deuxième génération.

Pucerons des arbres et arbustes d'ornement, des cultures florales

Traiter dès les premiers signes d'infestation.

Aleurodes

Traiter dès l'apparition des premières colonies, si nécessaire renouveler tous les 5 jours.

Acariens

Traitement raisonné : voir conditions de traitement, seuil d'intervention. Traiter dès l'apparition des premières colonies, si nécessaire prévoir un deuxième traitement 15 jours après le premier.

Chenille processionnaire du pin

Traiter sur les nids d'hiver et sur les branches voisines. Pour obtenir la mort totale des chenilles processionnaires du pin, il est impératif de bien mouiller les nids car ils sont très denses et quasiment imperméables. Les branches voisines des nids doivent aussi être traitées.

Metcalfa pruinosa (cicadelle blanche)

Traiter les adultes de juin à octobre, à renouveler si nécessaire

Recommandations particulières

Kiros® EV est utilisable sur cultures florales, mais ne pas pulvériser pendant les heures de butinage.

Classement Santé et Environnement

Xn Nocif. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Se référer à la Fiche de Données de Sécurité du produit, disponible sur simple demande et sur www.club-vert.com

Bonnes pratiques

• au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

• au cours de l'emploi

- ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection
- ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve ; les égoutter et les éliminer selon la législation en vigueur.

Pour les bidons plastiques rigides de 0 à 25 litres, il existe une collecte ADIVALOR ; vous renseigner auprès de votre distributeur.

- traiter en absence de vent

• après l'emploi

- ne pas pulvériser trop près des cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage.

- éliminer les eaux de rinçage dans le système de recyclage d'effluents agréé par le MEDAD (ex : Phytobac®)



Sécurité

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Bidon de 250 ml réemballé par 30.
Bidon de 1 l, réemballé par 12.
Bidon de 5 l, réemballé par 4.

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Bayer Environmental Science SA
16, rue Jean-Marie Leclair
CP 106 - 69266 LYON CEDEX 09 - France
Au capital de 4 138 127 067 euros
N° de Siren : 399 127 067 RCS LYON

Espaces Verts
Tél : 04 72 85 42 93
Fax : 04 72 85 42 89

www.club-vert.com

Phytobac® : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000
par Bureau Veritas Certification



Bayer Environmental Science

A Business Group of
Bayer CropScience

Ce document est imprimé sur du papier certifié issu de forêt gérée durablement chez un imprimeur dépositaire de la marque Imprim'Vert